

Ressources **GÉOMÉGA** inc.

Rapport de gestion

31 mai 2026



Table des matières

1. NATURE DES ACTIVITÉS	3
2. SOMMAIRE CORPORATIF	4
3. PERSPECTIVES DES PRINCIPAUX PROJETS EN COURS	8
4. ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET DE VALIDATION DE LA TECHNOLOGIE DE SÉPARATION	9
5. ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	10
6. FAITS SAILLANTS FINANCIERS.....	15
7. SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	17
8. LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL	18
9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	19
10.ARRANGEMENTS HORS BILAN.....	19
11.OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES	19
12.INSTRUMENTS FINANCIERS	19
13.RÉGIME INCITATIF OMNIBUS.....	20
14.RISQUES ET INCERTITUDES.....	20
15.MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES, ESTIMATIONS, JUGEMENTS ET ERREURS	22
16.RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	26

Le rapport de gestion (le « Rapport ») ci-après sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Ressources Géoméga inc. (la « Société » ou « Geomega ») constitue l'analyse par la direction des facteurs qui ont influé sur la performance financière et opérationnelle de la Société pour l'exercice terminé le 31 mai 2026. Le présent Rapport doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités de la Société au 31 mai 2026 et pour l'exercice terminé à cette date, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes comptables IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

Le Rapport contient des énoncés prospectifs qui ne sont pas fondés sur des faits historiques. Les énoncés prospectifs expriment, à la date du présent Rapport, les estimations, prévisions, projections, attentes et opinions de la direction concernant des événements ou résultats futurs. Les énoncés prospectifs exprimés dans le présent document sont jugés raisonnables, mais comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes, et rien ne garantit qu'ils se révéleront exacts. Par conséquent, les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui y sont anticipés. Les facteurs susceptibles d'entraîner des résultats ou des événements sensiblement différents des attentes actuelles exprimées ou sous-entendues dans les énoncés prospectifs comprennent notamment la conjoncture économique, les fluctuations du prix des métaux, les risques liés à l'exploitation minière et au développement technologique, les risques liés à la construction et à la mise en service, l'incertitude relative au calcul des ressources minérales, les besoins de financement additionnel et la capacité de la Société à obtenir du financement.

De plus amples informations concernant la Société et ses activités sont déposées électroniquement au Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR+) au Canada et peuvent être consultées à l'adresse www.sedarplus.com.

Abréviations	Période
T1-26	1er juin 2025 au 31 août 2025
T2-26	1er septembre 2025 au 30 novembre 2025
T3-26	1er décembre 2025 au 28 février 2026
T4-26	1er mars 2026 au 31 mai 2026
Exercice 26	1er juin 2025 au 31 mai 2026
T1-25	1er juin 2024 au 31 août 2024
T2-25	1er septembre 2024 au 30 novembre 2024
T3-25	1er décembre 2024 au 28 février 2025
T4-25	1er mars 2025 au 31 mai 2025
Exercice 25	1er juin 2024 au 31 mai 2025

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Geomega est une société d'exploration et d'évaluation minière axée sur la découverte et le développement durable de gisements de métaux économiquement exploitables au Québec, ainsi que sur le développement et la commercialisation de technologies de traitement innovantes pour les métaux critiques et stratégiques. Geomega s'engage à respecter les normes de l'industrie minière canadienne et à se distinguer par son ingénierie innovante, son engagement auprès des parties prenantes et son dévouement aux retombées de la transformation locale. Les actions ordinaires de la Société sont négociées sous le symbole GMA à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») et sous le symbole GOMRF sur le marché OTCQB.

À mesure que la demande de métaux critiques augmente, particulièrement pour les applications de haute technologie, d'électrification et de transition énergétique, les changements géopolitiques et les restrictions d'approvisionnement accroissent l'importance de chaînes d'approvisionnement nationales sûres. Les résidus miniers et industriels contiennent des métaux de valeur qui demeurent sous-valorisés. Geomega estime que l'innovation dans la récupération de ces ressources contribuera à transformer les industries des métaux et des mines au cours des prochaines décennies. Innord inc. (« Innord ») est le volet innovation de Geomega et a été créée en mars 2015 afin d'optimiser la valeur des technologies de la Société et d'en faciliter le développement avec des partenaires financiers et industriels clés. Innord est une filiale en propriété exclusive de Geomega qui détient les droits technologiques et l'équipement de laboratoire de la Société. Son objectif principal est de développer, de mettre à l'échelle et de

commercialiser des technologies propriétaires. Toutes les initiatives de recherche et développement de Geomega sont menées par Innord.

2. SOMMAIRE CORPORATIF

2.1 Vue d'ensemble de l'entreprise

Geomega se concentre sur le développement et la commercialisation de technologies de procédés destinées à l'extraction, à la séparation et au recyclage des éléments de terres rares et d'autres métaux critiques à partir de divers flux de matières premières, notamment les aimants de terres rares, les résidus de bauxite, les résidus sulfurés issus d'activités minières de métaux de base et de métaux précieux, ainsi que certains autres résidus miniers et industriels. Par l'intermédiaire d'Innord, la Société développe des technologies visant à valoriser des matières complexes tout en réduisant les effluents, en recyclant les principaux réactifs et en diminuant l'impact environnemental global. La stratégie de la Société consiste à réduire progressivement les risques liés à ses technologies et à les faire progresser vers un déploiement commercial avec des partenaires industriels.

Au cours de l'Exercice 26, les deux plateformes technologiques les plus avancées de Geomega sont demeurées sa technologie de recyclage des aimants de terres rares et sa technologie de valorisation des résidus de bauxite. Le projet de recyclage des aimants de terres rares a progressé grâce à la construction et à l'intégration de l'usine de démonstration en continu à Saint-Hubert, au Québec. La technologie de valorisation des résidus de bauxite est passée de la validation à l'échelle pilote vers un déploiement précommercial au moyen d'une licence de démonstration et d'un accord de développement conjoint avec Rio Tinto. Au cours de la même période, la Société a également relancé et élargi son programme de valorisation des résidus sulfurés en réponse à un regain d'intérêt de l'industrie, notamment au moyen d'essais sur des matières fournies par des sociétés minières mondiales.

La Société a également entrepris la construction de laboratoires agrandis, de zones de pilotage et d'espaces de bureaux sur son site de Saint-Hubert. Ces installations intégrées visent à regrouper les activités, à accroître le nombre de projets pouvant progresser simultanément et à soutenir une clientèle et un bassin de partenaires plus vastes à mesure que le portefeuille technologique évolue vers la commercialisation.

En plus de ces programmes phares, Geomega a continué d'évaluer les possibilités d'appliquer sa plateforme technologique au projet de terres rares Montviel et à d'autres résidus miniers et industriels. Dans l'ensemble du portefeuille, l'objectif de la Société est de convertir un savoir-faire de procédé validé sur le plan technique en possibilités commerciales, tout en maintenant une attention constante sur la réduction des déchets, le recyclage des réactifs, la diminution de l'impact environnemental et la création de valeur à long terme.

2.2 Usine de démonstration

Au cours de l'Exercice 26, la Société a poursuivi la construction de son usine de démonstration en continu destinée au recyclage des aimants de terres rares. Tous les principaux équipements de procédé ont été livrés au site de Saint-Hubert et installés pour l'essentiel. Les convoyeurs restants ont été livrés et mis en place au T3-26. L'installation du support de tuyauterie a été achevée, toutes les vannes requises ont été reçues et l'installation de la tuyauterie a progressé dans le cadre du contrat de construction. L'installation électrique ainsi que le système de contrôle et d'automatisation ont également progressé, notamment le tirage et le raccordement des câbles de contrôle. Les réparations et modifications du refroidisseur et de son circuit de tuyauterie connexe ont été achevées et soumises à des essais de pression. Après la fin de l'exercice, la Société a poursuivi les travaux de construction, l'installation de la tuyauterie ainsi que les travaux électriques, d'automatisation et de systèmes de contrôle.

L'usine est conçue pour traiter des matières premières d'aimants NdFeB et produire des oxydes de terres rares recyclés à un débit prévu d'environ 1,5 tonne de matière première par jour. La conception en continu utilise des équipements plus petits et nécessite moins de services auxiliaires que la conception antérieure par lots, tout en maintenant la capacité de traitement prévue.

Après la fin de l'exercice, le 3 juin 2026, Geomega a annoncé avoir reçu l'autorisation environnementale requise du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune

et des Parcs (« MELCCFP »). L'autorisation permet l'exploitation de l'usine de démonstration et la collecte de données sur la performance opérationnelle et environnementale jusqu'au 31 décembre 2028. Sous réserve de résultats satisfaisants à l'issue de la phase de démonstration, la Société prévoit demander une autorisation environnementale commerciale complète.

Comme indiqué en septembre 2026, les activités de construction se sont poursuivies au cours de l'été, le projet entrant dans sa phase finale d'installation et d'intégration. L'installation de la tuyauterie de procédé était achevée à plus de 75 % et devait être terminée au cours de l'automne, tandis que l'isolation de la tuyauterie devait être achevée d'ici la fin d'octobre. Sous réserve de l'achèvement de ces activités et des travaux de préparation à la mise en service connexes, la Société prévoit commencer la mise en service des équipements de procédé concernés en novembre 2026. Des progrès importants ont également été réalisés dans les systèmes de contrôle de l'usine nécessaires à l'exploitation sûre et intégrée de ses circuits de procédé. La Société a poursuivi les discussions avec des fournisseurs potentiels de rebuts d'aimants et d'autres matières premières appropriées, ainsi qu'avec des clients potentiels pour les oxydes de terres rares recyclés.

2.3 Technologie de valorisation des résidus de bauxite

Le 8 octobre 2025, Geomega et Rio Tinto ont annoncé qu'Innord avait conclu un accord de développement conjoint (le « JDA ») relativement à la technologie de valorisation des résidus de bauxite de Geomega. Le JDA comprend l'achat par Rio Tinto d'une licence de démonstration pour les circuits 1 et 2 ainsi que des études d'ingénierie qui, si elles sont concluantes, pourraient mener à la construction d'une usine de démonstration à Saguenay, au Québec.

Au 31 mai 2026, Geomega avait reçu des paiements totalisant 1 500 000 \$ conformément au JDA et pourrait recevoir jusqu'à 3 000 000 \$ de paiements additionnels si Rio Tinto choisit d'aller de l'avant avec la construction de l'usine de démonstration, pour des paiements potentiels totaux pouvant atteindre 4 500 000 \$.

La phase d'ingénierie de pré faisabilité comprenait la préparation de schémas de procédé, de schémas de tuyauterie et d'instrumentation, une revue d'identification des dangers ainsi que la sélection et le dimensionnement des équipements. Après la fin de l'exercice, la Société a indiqué avoir achevé tous les livrables dont elle était responsable dans le cadre de cette phase. L'étude qui en résulte vise à appuyer la décision de Rio Tinto quant à la poursuite de l'ingénierie définitive et détaillée et, ultimement, à la construction d'une usine de démonstration. Comme indiqué en juin 2026, les travaux de pré faisabilité achevés ont été remis à Rio Tinto pour examen et évaluation de la prochaine phase du projet.

Au cours de l'Exercice 2026 et après la fin de l'exercice, la Société a achevé le développement et la validation du circuit 3 (« C3 ») à l'échelle du laboratoire et à l'échelle pilote. Le C3 est conçu pour permettre la récupération et la purification d'autres constituants de valeur présents dans les résidus de bauxite après leur traitement dans les circuits 1 et 2, tout en favorisant la régénération et le recyclage des réactifs. Ce jalon a permis à Geomega de produire pour la première fois, au moyen de son schéma de procédé intégré, du dioxyde de titane d'une pureté supérieure à 98 % ainsi qu'un concentré de terres rares et de scandium d'une pureté supérieure à 90 % à partir de résidus de bauxite. Comme indiqué en septembre 2026, la Société a testé 12 échantillons de résidus de bauxite provenant de huit raffineries d'alumine. Les évaluations technico-économiques ont continué d'indiquer un profil économique potentiellement robuste, soutenu par la récupération de plusieurs produits et l'optimisation du procédé. La Société a également poursuivi les discussions avec des raffineries d'alumine à l'échelle mondiale concernant d'éventuelles possibilités de démonstration et de développement sur site à la prochaine étape.

2.4 Technologie de valorisation des résidus de pyrrhotite

La solution technologique d'Innord a été sélectionnée en septembre 2024 comme l'une des lauréates du défi d'innovation en exploitation minière circulaire (Pyrrhotite Resource Recovery Innovation Challenge) de Vale Base Metals, qui recherchait des technologies visant à améliorer la récupération de métaux et de minéraux de valeur contenus dans des résidus de pyrrhotite à faible teneur.

Au cours de l'Exercice 2026, la Société a relancé et élargi son programme de valorisation des résidus sulfurés à la suite d'un regain d'intérêt de grandes sociétés minières à la recherche de solutions de rechange potentielles pour le traitement de résidus sulfurés complexes issus d'activités minières de

métaux précieux et de métaux de base. La Société a fait progresser les essais sur des matières fournies par des sociétés minières mondiales, en s'appuyant sur les travaux antérieurs sur les résidus sulfurés ainsi que sur les connaissances des procédés et l'expérience opérationnelle acquises dans le cadre de ses activités de valorisation des résidus de bauxite.

Les résidus sulfurés peuvent contenir des métaux précieux et des métaux de base non récupérés, mais leur traitement peut être compliqué par leur complexité minéralogique, leurs faibles teneurs, leur teneur en fer et la présence de minéraux contenant du soufre. Les essais en cours de la Société visent à évaluer le potentiel de libération et de récupération des métaux ciblés, tout en évaluant la récupération du fer et la séparation des flux contenant du soufre en vue d'une éventuelle valorisation additionnelle. La Société continue d'évaluer des partenariats industriels, des matières premières additionnelles ainsi que les paramètres techniques et économiques requis pour cerner les applications potentielles et faire progresser la plateforme vers une validation à l'échelle de démonstration.

2.5 Sources de financement

Nouvelles sources de financement

Du 1er juin 2025 au 31 mai 2026, 2 866 250 options d'achat d'actions et 15 703 760 bons de souscription ont été exercés pour un produit brut en trésorerie total de 3 520 709 \$. De plus, 5 257 260 actions ordinaires ont été émises à la suite de la conversion d'une partie des débentures convertibles de la Société.

Le 24 mars 2026, la Société a choisi de régler les intérêts annuels exigibles sur ses débentures convertibles en circulation par l'émission de 562 009 actions ordinaires, comme le permet la convention relative aux débentures.

En décembre 2025, la Société a obtenu une contribution remboursable sans intérêt de 750 000 \$ de Développement économique Canada pour les régions du Québec (« DEC ») dans le cadre du programme Croissance économique régionale par l'innovation. La contribution vise à financer la construction et l'équipement de l'installation intégrée de recherche, développement et pilotage à Saint-Hubert. Le remboursement devrait commencer 36 mois après l'achèvement du projet et sera effectué en 60 versements mensuels égaux. Au 31 mai 2026, un montant de 459 176 \$ avait été reçu.

Le 14 septembre 2026, après la fin de l'exercice, la Société a conclu une convention de prêt garanti d'un montant principal de 1 350 000 \$. Le prêt a une durée de deux ans, porte intérêt au taux de 10,5 % par année, les intérêts étant payables mensuellement, et arrive à échéance le 14 septembre 2028. Une partie du principal sera remboursée à mesure que certains crédits d'impôt remboursables pour la R&D seront reçus, le solde étant exigible à l'échéance. Des frais administratifs de 2 %, soit 27 000 \$, ont été déduits à la clôture, donnant lieu à un produit net de 1 323 000 \$. Le prêt est garanti par certains actifs de la Société et d'Innord inc., sa filiale en propriété exclusive, y compris des crédits d'impôt remboursables pour la R&D.

Suivi des subventions reçues

Au cours d'exercices précédents, la Société a obtenu plusieurs subventions gouvernementales afin de financer ses activités de recherche et développement ainsi que la construction de l'usine de démonstration de recyclage des aimants de terres rares. Au 31 mai 2026, les crédits d'impôt et subventions gouvernementales à recevoir totalisaient 1 769 311 \$. Au cours de l'Exercice 26, des subventions gouvernementales de 2 598 601 \$ ont été comptabilisées en réduction des charges d'exploitation, tandis que des subventions de 803 536 \$ ont réduit le coût des acquisitions d'immobilisations corporelles. De plus, les crédits d'impôt ont réduit les dépenses de R&D de 161 176 \$ et les dépenses d'exploration et d'évaluation de 1 056 \$. Les montants reçus et comptabilisés au titre de chacun des principaux programmes de financement gouvernemental de la Société sont résumés ci-dessous.

Pour la subvention de 2,04 M\$ de Next Generation Manufacturing Canada (NGen) destinée à la construction de l'usine de démonstration de recyclage des aimants :

	\$
Paiements reçus	1 215 793
Comptabilisé au 31 mai 2026	1 829 217

Pour la subvention de 493 000 \$ administrée par le Consortium de recherche et d'innovation en transformation métallique (CRITM) destinée au développement d'un procédé de recyclage de l'acide chlorhydrique (projet terminé) :

	\$
Paielements reçus	492 793
Comptabilisé au 31 mai 2026	492 793

Pour le financement de 3,0 M\$ accordé dans le cadre du Programme de recherche, développement et démonstration pour les minéraux critiques du gouvernement du Canada, administré par Ressources naturelles Canada, destiné à la construction de l'usine de démonstration de recyclage des aimants :

	\$
Paielements reçus	2 700 000
Comptabilisé au 31 mai 2026	3 000 000

Pour la subvention Technoclimat de 3,0 M\$ administrée par le MELCCFP destinée à la construction de l'usine de démonstration de recyclage des aimants :

	\$
Paielements reçus	2 400 000
Comptabilisé au 31 mai 2026	3 000 000

Pour le financement de 1,691 M\$ de Technologies du développement durable Canada et du Programme innovation du Québec destiné au développement de la technologie de valorisation des résidus de bauxite (projet terminé) :

	\$
Paielements reçus	1 536 900
Comptabilisé au 31 mai 2026	1 691 000

2.6 Entente d'option sur la propriété Pomme

Le projet d'éléments de terres rares Pomme (« Pomme »), également connu sous le nom de Montviel-Nord, est situé immédiatement au nord du gisement de terres rares et de niobium Montviel. Le 10 février 2026, Metallium Ltd. (ASX : MTM, « MTM ») a rempli les conditions de la convention d'option et acquis une participation de 100 % dans la propriété visée par l'option. Dans le cadre de l'exercice de l'option, la Société a reçu le paiement final lié à l'atteinte d'un jalon, composé de 100 000 AUD en espèces et de 108 225 actions ordinaires de MTM d'une valeur totale équivalente à 100 000 AUD à la date de réception.

Tous les montants sont en AUD	Paielements en espèces	Émission d'actions ordinaires	Travaux
	\$	\$	\$
Option visant l'acquisition de 100 %			
À la signature de la lettre d'intention (terminé)	20 000	Néant	Néant
À la signature de l'entente définitive (terminé)	50 000	50 000	Néant
Au plus tard le 22 février 2024 (terminé)	100 000	100 000	300 000
Au plus tard le 22 février 2025 (prolongé et réalisé au cours de l'Exercice 2026)	100 000	100 000	700 000
Au plus tard le 22 février 2026 (terminé)	Néant	Néant	1 000 000
Total pour une participation maximale de 100 %	270 000	250 000	2 000 000

Conformément à l'entente, la Société conserve une redevance de 2 % sur le rendement net de fonderie (« NSR ») de la propriété. MTM a le droit de racheter en tout temps 1 % de la redevance NSR pour 1 000 000 AUD.

2.7 Installation intégrée de recherche, développement et pilotage

La construction de nouveaux laboratoires, de zones de pilotage et d'espaces de bureaux sur le site de Saint-Hubert a commencé au cours de l'Exercice 26. Après la fin de l'exercice, Geomega a indiqué que les permis d'exploitation requis pour l'installation intégrée avaient été obtenus.

En septembre 2026, les travaux d'installation préliminaire dans les zones de pilotage, les laboratoires et les bureaux étaient en grande partie terminés. La construction de l'installation était à un stade avancé, les travaux de finition intérieure et d'achèvement des systèmes du bâtiment étant prévus pour octobre. L'installation des équipements de laboratoire est prévue pour novembre 2026.

3. PERSPECTIVES DES PRINCIPAUX PROJETS EN COURS

Les objectifs de Geomega consistent à développer des technologies de traitement et à les appliquer aux éléments de terres rares et à d'autres métaux critiques et stratégiques lorsque les technologies existantes peuvent présenter une faible performance environnementale, notamment une empreinte importante, une forte consommation d'acides, de faibles taux de récupération, de grandes quantités de déchets ou des pertes de métaux de valeur. Les projets de la Société se trouvent à différents stades de développement et, puisque les technologies et applications sous-jacentes présentent des synergies, les priorités et le rythme de progression peuvent changer. Geomega prévoit déployer ses technologies au moyen de licences accordées à de grandes entreprises, de la construction et de l'exploitation d'usines, ou d'une combinaison des deux, selon le projet. Geomega est également propriétaire du gisement de terres rares Montviel, au Québec, au Canada.

Les activités prévues par la Société sont présentées ci-dessous et réparties selon les principaux projets en cours.

Usine de démonstration de recyclage des terres rares

- Acheter l'installation de la tuyauterie, les raccordements du système de contrôle, les essais et la salle de contrôle.
- Acheter les travaux civils, électriques, de protection incendie et de services auxiliaires restants.
- Acheter l'étude HAZOP du procédé et les mesures de conception ou d'exploitation qui en découlent.
- Mettre en service les services auxiliaires et les équipements de procédé et amorcer le démarrage section par section conformément à l'autorisation environnementale.
- Réaliser des campagnes d'essais sur le procédé, les produits, les sous-produits et la performance environnementale.
- Poursuivre l'approvisionnement en matières premières d'aimants et constituer l'inventaire nécessaire à la mise en service.
- Faire progresser la qualification des produits et les discussions avec des acheteurs potentiels d'oxydes, des fabricants d'aimants et d'éventuels titulaires de licences technologiques.

Traitement durable des résidus de bauxite

- Appuyer Rio Tinto dans ses activités en cours de valorisation des résidus de bauxite.
- Poursuivre l'optimisation des circuits 1, 2 et 3.
- Poursuivre les travaux à l'échelle du laboratoire et à l'échelle pilote, la modélisation et la conception du procédé sur des résidus provenant de diverses raffineries d'alumine à l'échelle mondiale.
- Obtenir des clients additionnels pour des travaux à l'échelle pilote ou d'ingénierie et faire progresser d'autres possibilités vers l'octroi de licences.

Résidus sulfurés

- Poursuivre les travaux à l'échelle du laboratoire sur des résidus provenant de divers gisements de métaux précieux et de métaux de base, la modélisation et la conception du procédé.

Montviel

- Évaluer les options stratégiques, techniques et de financement afin de faire progresser le projet.

Autres sources et autres métaux

- Poursuivre la recherche et le développement sur certains flux de déchets miniers et industriels, notamment les résidus sulfurés.
- Évaluer de nouveaux partenariats dans lesquels les modules d'extraction, de récupération du fer et de recyclage des réactifs de la Société pourraient être déployés.

Activités générales de la Société

- Acheter la construction et l'équipement des laboratoires intégrés, des zones de pilotage et des espaces de bureaux à Saint-Hubert et regrouper les activités sur ce site.
- Poursuivre l'embauche pour certains postes clés, au besoin.
- Maintenir les activités de financement, de conformité aux exigences des subventions et de développement commercial nécessaires à l'avancement du portefeuille.

4. ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET DE VALIDATION DE LA TECHNOLOGIE DE SÉPARATION

Pierre-Luc Lalonde, géo., personne qualifiée au sens du Règlement 43-101, a supervisé et approuvé la préparation de l'information technique présentée aux sections 4.1, 4.2 et 4.3.

4.1 Sommaire des dépenses - propriété Montviel

	Exercice 2026	Exercice 2025
	\$	\$
Acquisition et entretien	5 340	924
Exploration		
Salaires et avantages sociaux	-	361
Rémunération à base d'actions	9 553	1 329
Géologie	4 262	13 103
Fournitures	604	-
Frais généraux et administration	-	692
Taxes, permis et assurances	489	426
Total - exploration	14 908	15 911
Évaluation		
Salaires et avantages sociaux	-	251 212
Honoraires professionnels	-	3 720
Matériel et fournitures	-	49 285
Frais généraux et administration	-	82 656
Amortissement des immobilisations corporelles	-	8 348
Total - évaluation	-	395 221
Dépenses brutes totales d'exploration et d'évaluation	20 248	412 056
Crédits d'impôt	(1 056)	(6 995)
Dépenses nettes d'exploration et d'évaluation	19 192	405 061

La Société détient une participation de 100 % dans la propriété Montviel, située à environ 100 km au nord de Lebel-sur-Quévillon et à 45 km à l'ouest de la Première Nation crie de Waswanipi. Au 31 mai 2026, la propriété Montviel comprenait 116 claims miniers couvrant 6 445,3 hectares.

4.2 Géochimie environnementale

Plusieurs études environnementales sur la propriété Montviel ont été lancées entre 2012 et 2015. Des données ont été recueillies jusqu'en 2017 par différents groupes de recherche. Aucune activité d'échantillonnage n'est actuellement menée. Les résultats de ces études pourraient être utilisés ultérieurement dans le cadre de demandes d'autorisations environnementales et d'études de référence.

4.3 Développement du procédé de Montviel et cheminement vers une évaluation économique préliminaire (« EEP »)

L'engagement de la Société envers le développement durable a orienté les paramètres d'exploitation suivants pour le projet Montviel : un scénario d'exploitation souterraine avec remblai en pâte, une réduction du transport routier des réactifs et des activités alimentées à l'électricité au moyen d'une ligne électrique à basse tension. Les travaux métallurgiques et d'optimisation ont été orientés vers le respect de ces paramètres.

En 2015, le schéma de procédé de Montviel a été simplifié. L'acide requis pour l'hydrométallurgie devait être produit sur place au moyen d'une unité de régénération d'acide en circuit fermé, et des étapes d'enrichissement physique réduisaient la masse dirigée vers l'hydrométallurgie. Depuis, la Société a intégré les connaissances acquises dans le cadre de ses programmes de recyclage des aimants de terres

rares et de valorisation des résidus de bauxite afin de simplifier davantage le procédé et d'améliorer la récupération des produits et la valorisation des déchets.

Le 17 juin 2025, Geomega a annoncé les résultats d'un procédé mis à jour qui éliminait le broyage fin et l'enrichissement par flottation et indiquait la possibilité de valoriser environ 40 % de l'ensemble du minerai en plusieurs flux de produits, excluant les carbonates. Le procédé mis à jour est divisé en trois circuits :

Circuit 1

- Récupération des carbonates comme source potentielle mineure de revenus, afin de réduire les stériles ou de les utiliser dans le remblai en pâte.
- Récupération et recyclage du principal réactif du circuit 1.

Circuit 2

- Récupération d'un produit de fer de haute pureté convenant aux applications de fer préréduit, offrant une source potentielle de revenus et une réduction importante du volume de déchets.
- Récupération et recyclage du principal réactif du circuit 2.
- Récupération d'environ 75 % du fer dans le flux d'oxyde de fer lors des travaux d'essai réalisés.

Circuit 3

- Production d'un concentré de minéraux critiques contenant des éléments de terres rares, du scandium et du niobium, avec des taux de récupération d'environ 95 % pour les oxydes de terres rares et le scandium et de 85 % pour le niobium lors des travaux d'essai.
- Récupération potentielle de phosphate de fer (FePO₄) destiné au marché des batteries au lithium-fer-phosphate.
- Récupération potentielle de sels de manganèse et de magnésium destinés aux marchés agricole et des batteries.

À la suite de l'achèvement des travaux d'essai, la Société a réalisé une évaluation technico-économique interne. Le procédé hydrométallurgique a été modélisé à l'aide du logiciel Aspen Plus et appuyé par les résultats des travaux d'essai, tandis que les paramètres miniers reposaient sur des travaux réalisés entre 2012 et 2015. Des travaux additionnels par une firme externe seraient nécessaires avant qu'une EEP puisse être achevée et rendue publique. Les conclusions positives de l'évaluation interne servent à évaluer les prochaines étapes pour le gisement Montviel.

Les avantages sociaux et environnementaux potentiels du concept mis à jour comprennent une réduction de la consommation d'eau, des effluents liquides, des volumes de déchets miniers solides, de la consommation globale d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre par rapport au schéma de procédé précédent, ainsi qu'une évaluation plus poussée des possibilités de remblai en pâte. Ces modifications visent à rendre le projet plus robuste, moins sensible aux fluctuations du prix des oxydes de terres rares et plus durable sur le plan environnemental.

5. ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Sommaire des dépenses

	2026	2025
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	1 969 830	1 164 993
Rémunération à base d'actions	192 748	123 494
Honoraires professionnels	51 043	60 701
Matériel et fournitures	316 952	299 497
Frais généraux et administration	164 287	177 665
Amortissement des immobilisations corporelles	290 102	186 391
Dépréciation des dépôts sur équipement	-	15 093
Dépréciation des immobilisations corporelles	45 033	71 379
Dépenses totales de R&D	3 029 995	2 099 213
Crédits d'impôt	(161 176)	(145 050)
Dépenses nettes de R&D	2 868 819	1 954 163

5.2 Développement de la technologie de recyclage des terres rares

Le Dr Pouya Hajiani, inventeur du procédé, ingénieur et chef de la direction technologique de Geomega, a supervisé et approuvé l'information technique contenue dans la présente section.

Geomega développe des technologies pour l'extraction et la séparation des éléments de terres rares et d'autres métaux critiques. Les aimants de terres rares, ou néo-aimants (NdFeB), sont des composants importants des énergies renouvelables, de l'électrification des véhicules, de l'automatisation et d'autres applications. La stratégie de Geomega consiste à réduire progressivement les risques liés à sa technologie tout en travaillant directement avec les participants de l'industrie qui fabriquent, utilisent ou recyclent ces aimants, et à rendre la technologie accessible, au moyen de licences, aux installations de fabrication d'aimants en construction à l'extérieur de la Chine.

Geomega a entrepris en 2019 la première étude d'ingénierie d'une usine de démonstration destinée à recycler les aimants de terres rares et à produire des oxydes de terres rares. L'étude d'ingénierie et de conception préliminaire (« FEED ») prévoyait une capacité d'environ 1,5 tonne de matière première par quart de travail et a confirmé que le procédé était techniquement réalisable au moyen d'équipements disponibles sur le marché. Des résultats pilotes ont ensuite été publiés en janvier 2021, puis des mises à jour d'ingénierie ont suivi en 2021 et 2022.

À la suite de la décision prise en avril 2023 de relocaliser l'usine de démonstration à Saint-Hubert, l'aménagement a été repensé et une étude environnementale de référence a été réalisée. Au début de 2024, les contraintes de capacité du réseau d'égout municipal ont entraîné une modification de la conception, qui est passée d'un traitement par lots à une exploitation continue 24 heures sur 24. La conception révisée a réduit les besoins en services auxiliaires tout en maintenant un débit prévu d'environ 1,5 tonne par jour.

La construction a commencé en mars 2024. Les principaux travaux civils étaient terminés en janvier 2025 et l'approvisionnement des équipements à long délai de livraison était en grande partie achevé en avril 2025. Au cours de l'Exercice 26, tous les principaux équipements de procédé restants ont été livrés, les installations mécanique et électrique ont progressé et le circuit du refroidisseur a été achevé et soumis à des essais de pression. Après la fin de l'exercice, les activités de construction se sont poursuivies, le projet entrant dans sa phase finale d'installation et d'intégration. En septembre 2026, l'installation de la tuyauterie de procédé était achevée à plus de 75 % et devait être terminée au cours de l'automne, tandis que l'isolation de la tuyauterie devait être achevée d'ici la fin d'octobre. Sous réserve de l'achèvement de ces activités et des travaux de préparation à la mise en service connexes, la Société prévoyait commencer la mise en service des équipements de procédé concernés en novembre 2026. Voir la section 2.2 pour la plus récente mise à jour sur la construction et la mise en service.

Après la fin de l'exercice, l'autorisation environnementale du MELCCFP a été reçue. Elle permet l'exploitation de l'usine de démonstration et la collecte de données sur la performance opérationnelle et environnementale jusqu'au 31 décembre 2028. Les données opérationnelles qui en résulteront devraient appuyer la validation de la technologie, la qualification des produits et d'éventuelles discussions sur des licences commerciales avec des fabricants d'aimants et d'autres participants de l'industrie. La Société a également poursuivi les discussions avec des fournisseurs potentiels de rebuts d'aimants et d'autres matières premières appropriées, ainsi qu'avec des clients potentiels pour les oxydes de terres rares recyclés.



Figure 1 : Vue de l'assemblage de l'usine de démonstration de recyclage des terres rares

5.3 Développement de la technologie de valorisation des résidus de bauxite

De grandes quantités de boue rouge caustique, également appelée résidu de bauxite (« RB »), sont générées par les raffineries d'alumine et présentent d'importants défis en matière d'entreposage, d'environnement et de sécurité. De nombreuses raffineries sont exploitées à proximité de zones urbaines où l'espace d'entreposage est limité, tandis que les exigences environnementales continuent d'augmenter. Avec plus de quatre milliards de tonnes de RB entreposées dans le monde, Geomega estime que cette matière représente une importante possibilité de récupérer des métaux de valeur et de réduire les passifs environnementaux à long terme.

La plateforme technologique d'Innord est conçue pour des matières premières à forte teneur en fer, présentant des pertes de métaux critiques et stratégiques dans les résidus et nécessitant le recyclage des réactifs et une réduction importante du volume des résidus. La propriété intellectuelle développée par Innord dans le cadre de ces travaux demeure la propriété de la Société, sous réserve de certaines extensions financées par des partenaires. L'objectif de la Société est de déployer la technologie à l'échelle mondiale au moyen d'ententes de licence et de redevances une fois que sa performance économique et environnementale aura été démontrée à plus grande échelle.

- Réduction potentielle du volume des résidus supérieure à 80 %.
- Réduction au minimum des effluents grâce au recyclage des principaux réactifs, avec les avantages correspondants sur les coûts d'exploitation.
- Récupération de métaux en vrac tels que l'aluminium et le fer ainsi que de concentrés de métaux stratégiques contenant des éléments de terres rares, du scandium, du titane, du vanadium et d'autres métaux.

Les travaux à l'échelle du laboratoire ont commencé en 2020. Le financement de partenaires industriels et de programmes gouvernementaux a soutenu le passage à l'échelle pilote. Des équipements pilotes ont été installés à l'établissement de Boucherville à compter de 2023 et des activités progressives de mise en service, d'essais et d'exploitation pilote ont été réalisées afin de valider les paramètres du procédé et de produire des échantillons destinés aux essais des utilisateurs finaux.

La technologie est structurée autour de trois circuits pouvant être déployés séparément ou ensemble selon les objectifs de la raffinerie et la composition des résidus. Le circuit 1 élimine l'alcalinité et produit des flux de sodium, de calcium, d'aluminium et de silice. Le circuit 2 élimine et récupère le fer, notamment avec la possibilité de produire une matière de qualité adaptée au fer préréduit. Ensemble, les circuits 1 et 2 devraient permettre une réduction cumulative du volume des déchets de plus de 70 %. Le circuit 3 cible les métaux de grande valeur restants, notamment les éléments de terres rares, le titane,

le scandium, le gallium et d'autres produits. Chaque circuit intègre le recyclage des réactifs afin de réduire au minimum les effluents et d'éviter la création de flux de déchets dangereux additionnels.

Au cours de l'Exercice 26, Innord a conclu avec Rio Tinto le JDA et la licence de démonstration pour les circuits 1 et 2. Le programme d'ingénierie de pré faisabilité a progressé au moyen de schémas de procédé, de schémas de tuyauterie et d'instrumentation, de l'identification des dangers, de la sélection et du dimensionnement des équipements, de bilans massiques et de la revue des hypothèses de conception. Après la fin de l'exercice, la Société a achevé les livrables dont elle était responsable dans le cadre de la phase de pré faisabilité et a remis les travaux réalisés à Rio Tinto pour examen et évaluation de la prochaine phase du projet. Au cours de l'Exercice 2026 et après la fin de l'exercice, la Société a également achevé le développement et la validation du circuit 3 (« C3 ») à l'échelle du laboratoire et à l'échelle pilote. Le C3 est conçu pour permettre la récupération et la purification d'autres constituants de valeur présents dans les résidus de bauxite après leur traitement dans les circuits 1 et 2, tout en favorisant la régénération et le recyclage des réactifs. La Société a également testé des échantillons de résidus de bauxite provenant de plusieurs raffineries d'alumine afin d'évaluer l'applicabilité de la technologie à différentes matières premières. Voir la section 2.3 pour la plus récente mise à jour.

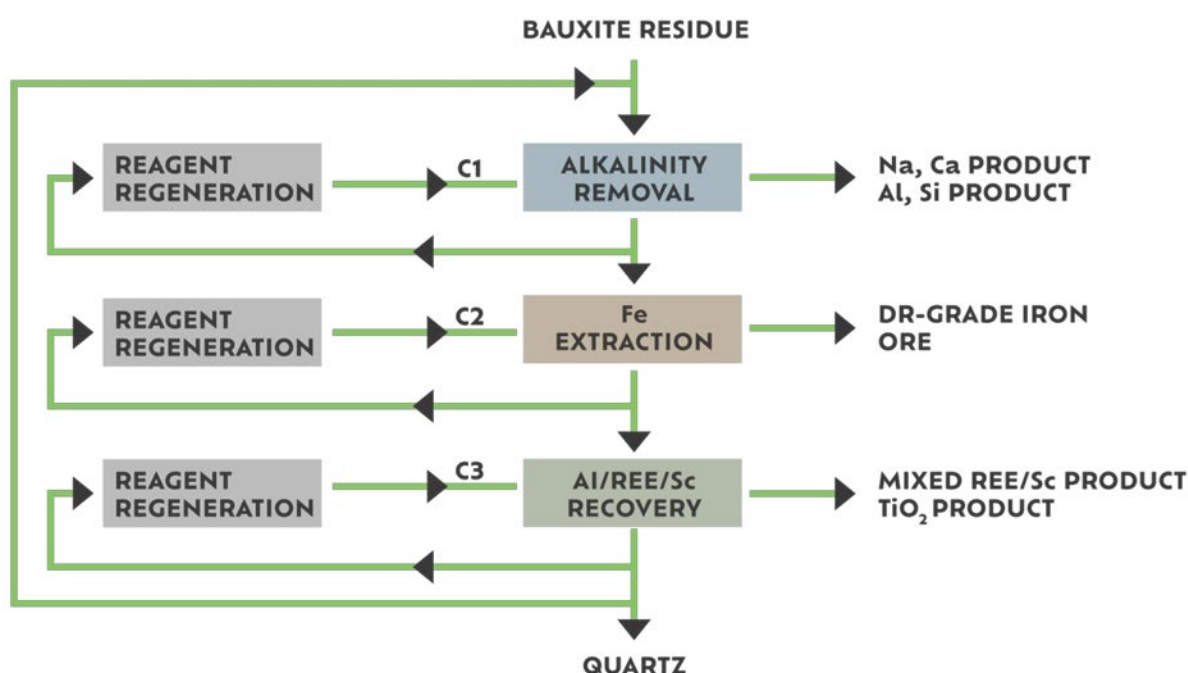


Figure 2 : Aperçu du procédé de valorisation des résidus de bauxite



Figure 3 : Installation pilote à Boucherville



Figure 4 : Installation pilote à Boucherville

5.4 Technologie de valorisation des résidus de pyrrhotite

Innord a développé une plateforme technologique visant à valoriser des résidus riches en sulfures ainsi que d'autres minerais et résidus miniers complexes. Cette plateforme vise à répondre aux défis liés à la complexité minéralogique, aux faibles teneurs, à la teneur en fer et aux minéraux contenant du soufre, qui peuvent limiter la récupération de constituants de valeur à partir de ces matières. Les premiers essais sur des matières provenant de gisements d'or réfractaire ont commencé en 2022 et ont orienté l'évaluation ultérieure par la Société d'applications plus larges aux résidus sulfurés.

En septembre 2024, la solution technologique d'Innord a été sélectionnée comme l'une des trois lauréates du défi d'innovation de Vale Base Metals portant sur la récupération des ressources contenues dans la pyrrhotite, qui recherchait des solutions pour améliorer la récupération de métaux et de minéraux de valeur contenus dans les résidus de pyrrhotite.

Au cours de l'Exercice 2026, la Société a relancé et élargi son programme de valorisation des résidus sulfurés à la suite d'un regain d'intérêt de grandes sociétés minières pour des solutions de rechange potentielles au traitement de résidus sulfurés complexes. Après la fin de l'exercice, la Société a fait progresser les essais sur des matières fournies par des sociétés minières mondiales, en s'appuyant sur les travaux antérieurs sur les résidus sulfurés ainsi que sur les connaissances des procédés et l'expérience opérationnelle acquises dans le cadre de ses activités de valorisation des résidus de bauxite.

La Société évalue les voies potentielles de récupération et de valorisation des métaux ciblés et d'autres produits à partir de résidus sulfurés complexes, ainsi que des matières premières additionnelles, des partenariats industriels potentiels et les paramètres techniques et économiques requis pour cerner les applications potentielles et faire progresser la plateforme vers une validation à l'échelle de démonstration. Voir la section 2.4 pour la plus récente mise à jour.

6. FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Au 31 mai 2026, Geomega disposait de 1 194 277 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie et d'un fonds de roulement de 4 099 354 \$, comparativement à une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 999 043 \$ et à un fonds de roulement de 1 039 660 \$ au 31 mai 2025. Les capitaux propres totaux s'établissaient à 6 996 968 \$ au 31 mai 2026, comparativement à 1 713 472 \$ au 31 mai 2025.

Au cours de l'Exercice 26, la Société a enregistré un bénéfice net et global de 556 692 \$, comparativement à une perte nette et globale de 2 584 724 \$ pour l'Exercice 25. La perte opérationnelle s'est élevée à 62 371\$, comparativement à une perte opérationnelle de 2 535 643 \$ pour l'Exercice 25. Les principales variations d'un exercice à l'autre comprennent les suivantes :

- Des revenus de licence de 1 500 000 \$ (néant pour l'Exercice 25), attribuables aux revenus de licence comptabilisés dans le cadre de l'accord de développement conjoint conclu avec Rio Tinto en octobre 2025, notamment la licence de démonstration pour les circuits 1 et 2 de la technologie de valorisation des résidus de bauxite de Geomega et les activités d'ingénierie connexes. Aucun revenu de licence comparable n'a été comptabilisé au cours de l'exercice précédent. Les revenus de licence ont également donné lieu à des redevances technologiques de 375 000 \$. Cette redevance a été comptabilisée conformément à l'entente de propriété et de redevances de brevet, décrite à la note 23.1 des états financiers de l'Exercice 25.
- Des revenus de soutien technique et de développement de 918 998 \$ (230 208 \$ pour l'Exercice 25). Innord a continué de fournir des services de recherche et développement en appliquant ses technologies à la récupération de métaux critiques à partir de résidus de bauxite et d'autres matières premières industrielles, avec des contributions plus élevées de partenaires industriels que pendant les périodes comparatives.
- Des dépenses d'exploration et d'évaluation, nettes des crédits d'impôt, de 19 192 \$ (405 061 \$ pour l'Exercice 25). Les activités de l'Exercice 26 se sont principalement limitées au maintien de la propriété Montviel et à l'évaluation d'options pour son avancement, tandis que les dépenses de l'Exercice 25 étaient en grande partie liées à des activités de recherche visant à soutenir la poursuite du développement du projet Montviel.
- Des dépenses de recherche et développement, nettes des crédits d'impôt, de 2 868 819 \$ (1 954 163 \$ pour l'Exercice 25). L'augmentation reflète la poursuite des activités liées à l'usine de démonstration de recyclage des aimants de terres rares et à la technologie de valorisation des résidus de bauxite, ainsi que de nouvelles embauches, des salaires plus élevés et une augmentation des coûts des matériaux associée à un plus grand nombre de projets en cours. L'augmentation d'un exercice à l'autre reflète également le classement de certaines activités de recherche de l'Exercice 25 liées au projet Montviel à titre de dépenses d'exploration et d'évaluation plutôt que de dépenses de recherche et développement. Voir les sections 5.2 et 5.3 pour de plus amples informations sur les activités de R&D en cours.

- Des frais de déplacement, de conférences et de relations avec les investisseurs de 182 951 \$ (80 262 \$ pour l'Exercice 25). L'augmentation reflète un niveau plus élevé d'activités de développement des affaires, de relations avec les investisseurs et d'engagement auprès des partenaires, notamment les déplacements et la participation à des conférences et réunions de l'industrie, ainsi qu'une rémunération à base d'actions de 34 411 \$ comptabilisée dans cette catégorie de charges.
- Les subventions gouvernementales portées en réduction des charges d'exploitation ont augmenté pour s'établir à 2 598 601 \$, comparativement à 1 179 378 \$ pour l'Exercice 25, ce qui reflète la comptabilisation de financement lié aux dépenses de projet admissibles engagées au cours de l'exercice. De plus, des subventions de 803 536 \$ ont été comptabilisées en réduction des acquisitions d'immobilisations corporelles.
- Des charges financières de 608 209 \$ (337 778 \$ pour l'Exercice 25). L'augmentation reflète principalement une année complète de charges d'intérêts et de désactualisation sur les débetures convertibles, qui ont été émises en mars 2025 et n'avaient donc eu une incidence que sur une partie de l'exercice précédent, ainsi que la désactualisation comptabilisée sur la contribution remboursable sans intérêt de DEC au cours de l'Exercice 26.
- Des revenus d'option sur des propriétés d'exploration et d'évaluation de 184 946 \$ (75 000 \$ pour l'Exercice 25). Les revenus de l'Exercice 26 découlaient principalement de l'achèvement de la transaction d'option sur Pomme et de la comptabilisation du paiement final lié à l'atteinte d'un jalon.
- Le gain découlant des variations de la juste valeur des placements dans des sociétés cotées s'est établi à 49 803 \$, comparativement à 288 583 \$ pour l'Exercice 25. Ce gain reflète les variations de la valeur marchande cotée des placements de la Société dans Auriginal Mining Corp. et Metallium Ltd. au cours de l'exercice.
- Un gain de 841 810 \$ découlant de la perte d'influence notable sur Auriginal Mining Corp. a été comptabilisé en septembre 2025. À la suite de la perte d'influence notable, la Société a cessé d'appliquer la méthode de la mise en équivalence et a réévalué à la juste valeur la participation qu'elle conservait, le gain qui en a résulté étant comptabilisé au résultat net.
- Les autres éléments de l'Exercice 26 ont généré un bénéfice net de 150 713 \$ et comprenaient des revenus de placement, d'autres revenus, un gain sur la disposition d'immobilisations corporelles, des variations de change et la quote-part de la Société dans le bénéfice d'une entreprise associée.

6.1 Informations annuelles sélectionnées

	Exercice 26	Exercice 25	Exercice 24
	\$	\$	\$
Revenus	2 418 998	230 208	464 188
Perte opérationnelle	(62,371)	(2 535 643)	(1 650 216)
Autres produits (charges)	619,063	(145 994)	(372 185)
Bénéfice (perte) net et global	556 692	(2 584 724)	(2 022 401)
Résultat (perte) de base par action	0,004	(0,018)	(0,014)
Résultat (perte) dilué par action	0,003	(0,018)	(0,014)
Total de l'actif	11 732 596	7 680 224	7 918 277
Passifs financiers non courants	3 608 303	3 834 048	2 222 485

6.2 Instruments de capitaux propres en circulation

	Au 25 septembre 2026	Au 31 mai 2026
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Actions	167 128 348	167 128 348
Options d'achat d'actions	5 218 750	5 218 750
Unités d'actions différées	1 622 000	1 622 000
Unités d'actions restreintes	2 616 000	2 616 000
Bons de souscription	704 028	704 028
Actions ordinaires à émettre sur conversion des débentures convertibles	11 723 017	11 723 017
Actions - entièrement diluées	189 012 143	189 012 143

7. SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Pour les huit trimestres les plus récents :

	T4-26	T3-26	T2-26	T1-26
	\$	\$	\$	\$
Revenus	(40 968)	438 398	1 778 211	243 357
Résultat opérationnel (Perte opérationnelle)	278 784	(380 156)	756 047	(717 046)
Autres produits (charges)	(474 151)	125 802	867 468	99 944
Bénéfice (perte) net et global	(195 368)	(254 354)	1 623 516	(617 102)
Résultat (perte) de base par action	(0,001)	(0,002)	0,011	(0,004)
Total de l'actif	11 732 596	11 359 788	11 720 784	7 503 079

	T4-25	T3-25	T2-25	T1-25
	\$	\$	\$	\$
Revenus	(23 696)	52 569	59 670	141 665
Perte opérationnelle	(1 064 104)	(535 766)	(545 596)	(390 177)
Autres produits (charges)	(136 981)	276 091	(109 583)	(175 520)
Perte nette et globale	(1 104 173)	(259 675)	(655 179)	(565 697)
Perte de base et diluée par action	(0,005)	(0,002)	(0,005)	(0,004)
Total de l'actif	7 680 224	8 338 966	7 544 152	7 287 764

Les résultats de l'Exercice 26 ont été touchés de manière significative par la comptabilisation de revenus de licence et de soutien technique, ainsi que par plusieurs éléments non récurrents. Le T2-26 comprenait les revenus de licence initiaux comptabilisés dans le cadre du JDA avec Rio Tinto et le gain de 841 810 \$ découlant de la perte d'influence notable sur Aurigial Mining Corp. Le T3-26 comprenait des revenus continus de soutien technique et des revenus d'option comptabilisés à l'achèvement de la transaction Pomme. Le T4-26 a généré des revenus de 114 777 \$, mais un ajustement négatif de 155 745 \$ a été comptabilisé, résultant à un montant négatif de 40 968 \$. La Société a généré durant ce trimestre un résultat opérationnel de 278 784 \$ comparativement à une perte opérationnelle de 1 064 104 \$ au T4-25. L'amélioration des résultats d'exploitation reflétait principalement la comptabilisation de financement gouvernemental en réduction des dépenses de projet admissibles, ainsi que la poursuite des activités de soutien technique, partiellement contrebalancées par la poursuite des dépenses de recherche et développement liées aux programmes technologiques de la Société et aux activités de l'usine de démonstration. Les autres charges ont totalisé 474 151 \$ au cours du trimestre, donnant lieu à une perte nette et globale de 195 368 \$. Ces autres charges reflétaient principalement les charges financières et les variations de la juste valeur des placements dans des sociétés cotées. Le T4-26 a continué de refléter une

période d'investissements importants dans la construction, le développement technologique et la préparation à la mise en service de l'usine de démonstration de recyclage des aimants de terres rares. Au 31 mai 2026, l'usine de démonstration de recyclage des aimants demeurait en construction et n'avait pas commencé ses activités génératrices de revenus.

8. LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Au 31 mai 2026, la Société disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 1 194 277 \$ et d'un fonds de roulement de 4 099 354 \$, comparativement à 999 043 \$ et 1 039 660 \$, respectivement, au 31 mai 2025.

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à préserver sa capacité de poursuivre ses activités, ses programmes de recherche et développement ainsi que ses activités d'exploration et d'évaluation. La Société gère sa structure du capital et l'ajuste en fonction de la conjoncture économique, des priorités des projets et des caractéristiques de risque de ses actifs et technologies sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre des actions, obtenir du financement par emprunt ou des contributions gouvernementales, conclure des ententes de licence ou de développement, ou acquérir ou céder des droits miniers et d'autres actifs.

Au cours de l'Exercice 26, la Société a renforcé ses liquidités grâce à l'exercice d'options et de bons de souscription, à la conversion partielle de débentures convertibles, aux encaissements de revenus de licence et de soutien technique, aux subventions gouvernementales et à la contribution remboursable de DEC. Jusqu'au 31 mai 2026, les exercices d'options et de bons de souscription ont généré un produit brut en trésorerie de 3 520 709 \$. La Société a également reçu 1 500 000 \$ de Rio Tinto dans le cadre du JDA signé au cours de l'Exercice 26.

La construction et l'équipement de l'usine de démonstration de recyclage des aimants ainsi que de l'installation intégrée de R&D et de pilotage nécessitent des capitaux et un fonds de roulement importants. La commercialisation future, les campagnes de démonstration et l'expansion pourraient nécessiter du financement additionnel. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement, des subventions et le soutien de partenaires industriels, rien ne garantit qu'un financement futur sera disponible au moment requis ou à des conditions acceptables.

Après la fin de l'exercice, le 14 septembre 2026, la Société a conclu une convention de prêt garanti pour un produit brut de 1 350 000 \$. Le prêt a une durée de deux ans, porte intérêt au taux de 10,5 % par année, les intérêts étant payables mensuellement, et arrive à échéance le 14 septembre 2028. Des frais administratifs de 2 %, soit 27 000 \$, ont été déduits à la clôture, donnant lieu à un produit net de 1 323 000 \$. Une partie du principal sera remboursée à mesure que certains crédits d'impôt remboursables pour la R&D seront reçus, le solde étant exigible à l'échéance. Le financement a accru les liquidités disponibles de la Société après la fin de l'exercice et vise à soutenir ses besoins courants d'exploitation, de recherche et développement et de capitaux.

Par conséquent, la direction estime que le fonds de roulement au 31 mai 2026 ne sera pas suffisant pour permettre à la Société de respecter ses obligations et de financer ses dépenses d'exploitation et de recherche et développement budgétées pour les douze prochains mois, et qu'un financement additionnel sera requis pour 2027. Tout manque à gagner pourrait être comblé de diverses façons, notamment par l'émission de nouveaux capitaux propres ou par du financement par emprunt, et la direction est actuellement en négociation avec différentes parties à cet égard. Ces circonstances indiquent l'existence d'incertitudes significatives susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, et les états financiers consolidés ne reflètent pas les ajustements aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux charges et aux classements qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité de l'exploitation n'était pas appropriée.

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, à l'exception des restrictions pouvant s'appliquer à certains programmes de financement gouvernemental ou au produit recueilli dans le cadre de financements accreditifs.

9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 mai 2026, la Société s'était engagée à effectuer les paiements minimaux futurs de capital et d'intérêts sur les obligations au titre de la dette et des contrats de location comme suit :

	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Fournisseurs et autres créditeurs, excluant les salaires et vacances à payer	863 360	-	-	863 360
Obligations locatives - échéances contractuelles courantes ¹	322 363	304 577	-	626 940
Obligations locatives - options de renouvellement futures ¹	-	1 062 364	2 765 092	3 827 456
Déventures convertibles	168 811	1 575 573	-	1 744 384
Dette à long terme	-	160 712	298 464	459 176
	1 354 534	3 103 226	3 063 556	7 521 316

¹. Le passif locatif comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière reflète l'évaluation par la direction de la durée prévue du contrat de location des locaux de Saint-Hubert, y compris les options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain.

10. ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Société n'a aucun arrangement hors bilan.

11. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

11.1 Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des activités :

- Un cabinet dans lequel un administrateur était associé a facturé des honoraires professionnels de 120 568 \$ au cours de l'Exercice 26 (24 842 \$ pour l'Exercice 25).

Hors du cours normal des activités :

- Les dirigeants et administrateurs de la Société ont exercé 1 030 860 options d'achat d'actions et bons de souscription au cours de l'Exercice 26 pour un produit total de 37 750 \$.

11.2 Indemnités en cas de cessation d'emploi ou de changement de contrôle

Certaines conventions d'emploi entre les principaux membres de la direction et la Société comportent des dispositions relatives à la cessation d'emploi et au changement de contrôle. Si une cessation d'emploi sans motif valable ou un changement de contrôle entraînant des modifications défavorables aux fonctions attribuées aux principaux membres de la direction avait eu lieu au 31 mai 2026, les montants payables à l'équipe de direction auraient totalisé 380 000 \$ et 1 160 000 \$, respectivement. En cas de cessation d'emploi pour motif valable, aucune indemnité ne serait payable.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à des risques financiers découlant de ses activités, de ses activités de financement et de ses placements. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix de marché. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Au cours de l'Exercice 26, les instruments financiers de la Société comprenaient la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs et les actifs sur contrat, les placements dans Aurigial et Metallium évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, les fournisseurs et autres créditeurs, les obligations locatives, les déventures convertibles et la contribution remboursable de DEC. Les variations du prix de marché des placements dans des sociétés cotées peuvent entraîner des gains ou pertes hors trésorerie importants. Les déventures convertibles et le prêt gouvernemental à conditions avantageuses

sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif. De plus amples renseignements sur le classement des instruments financiers, la juste valeur et la gestion des risques sont présentés aux notes 26.1 à 26.5 des états financiers consolidés audités de l'Exercice 26.

13. RÉGIME INCITATIF OMNIBUS

Le Régime incitatif omnibus vise à harmoniser les intérêts des administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs de services avec le succès de la Société et à favoriser la détention d'actions ordinaires. Le régime permet l'attribution d'options d'achat d'actions, d'unités d'actions restreintes, d'unités d'actions liées au rendement et d'unités d'actions différées.

Le 12 septembre 2025, le conseil d'administration a approuvé des modifications convertissant le Régime incitatif omnibus en un régime à réserve renouvelable, aux termes duquel le nombre total d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission relativement à toutes les attributions est limité à 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société de temps à autre. Les modifications ont été approuvées par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle et extraordinaire tenue le 22 octobre 2025.

Au cours de l'Exercice 26, la Société a attribué 1 850 000 options d'achat d'actions à un prix d'exercice de 0,335 \$, 300 000 unités d'actions restreintes et 326 000 unités d'actions différées. Le solde final des attributions en circulation à la fin de l'exercice est présenté à la section 6.2 et aux notes 19.1 à 19.4 des états financiers consolidés audités.

14. RISQUES ET INCERTITUDES

Un placement dans les titres de la Société est hautement spéculatif et comporte de nombreux risques importants. Un tel placement ne devrait être effectué que par des investisseurs dont les ressources financières sont suffisantes pour leur permettre d'assumer ces risques et qui n'ont pas besoin de liquidités immédiates. Les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement les facteurs de risque qui ont eu et pourraient avoir à l'avenir une incidence sur la Société et sa situation financière.

L'analyse qui suit présente les risques importants qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les activités de la Société. D'autres risques non mentionnés ci-dessous peuvent exister actuellement ou survenir à l'avenir. La réalisation d'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et la capacité de la Société à exécuter sa stratégie.

14.1 Risque de volatilité des marchés financiers

Les marchés des valeurs mobilières ont connu une importante volatilité des prix et des volumes. Les cours de nombreux émetteurs, particulièrement les sociétés technologiques et de développement minier en phase initiale, peuvent fluctuer pour des raisons sans lien avec le rendement opérationnel ou la valeur des actifs. Le cours des actions de la Société peut être touché par les conditions générales du marché, le sentiment des investisseurs, le prix des produits de base, les conditions de financement, les jalons des projets et les attentes relatives à la commercialisation. La volatilité des marchés peut également rendre la mobilisation de capitaux plus difficile ou plus coûteuse pour la Société.

14.2 Risque de dilution des actions ordinaires

Les options d'achat d'actions, bons de souscription, unités d'actions restreintes et différées ainsi que les débentures convertibles en circulation peuvent entraîner une dilution pour les actionnaires existants. Les porteurs peuvent exercer ou convertir ces instruments à un moment où la Société pourrait autrement obtenir du capital à des conditions plus favorables. La Société pourrait également devoir émettre des capitaux propres additionnels pour financer le développement technologique, la mise en service, l'exploration ou la commercialisation, ce qui pourrait diluer davantage les actionnaires existants.

14.3 Risques liés aux conditions de l'industrie

L'exploration minérale, le développement de procédés hydrométallurgiques, la construction, la mise en service et la démonstration à l'échelle industrielle comportent des risques techniques, opérationnels et commerciaux. Les résultats obtenus en laboratoire et à l'échelle pilote pourraient ne pas être reproduits à l'échelle de démonstration ou commerciale. Le rendement des équipements, la manutention des

matières, la corrosion, la consommation de réactifs, la qualité des produits, les taux de récupération, les besoins en services auxiliaires et les caractéristiques des déchets pourraient différer des estimations. Les retards, dépassements de coûts, défaillances d'équipement, pénuries de main-d'œuvre qualifiée ou de matériaux, interruptions des services publics et incidents de santé et sécurité pourraient avoir une incidence défavorable sur les échéanciers et les coûts des projets. La viabilité commerciale de tout gisement minéral ou de toute technologie de traitement dépend également des infrastructures, de la réglementation, des spécifications des produits, de l'acceptation par les clients, du prix des métaux, des taxes, des redevances et du financement.

14.4 Titres de propriété

Bien que la Société ait pris des mesures pour vérifier les titres des propriétés dans lesquelles elle détient un intérêt conformément aux pratiques de l'industrie, ces procédures ne garantissent pas les titres. Les intérêts dans les propriétés peuvent être assujettis à des ententes antérieures non enregistrées, à des revendications autochtones, à des vices de titre, à des revendications concurrentes ou au non-respect d'exigences réglementaires. La redevance conservée par la Société sur Pomme est également assujettie aux modalités de l'entente sous-jacente et aux mesures futures prises par le propriétaire de la propriété.

14.5 Permis et licences

Les activités de la Société nécessitent des permis, autorisations et licences d'autorités gouvernementales. L'autorisation environnementale de l'usine de démonstration de recyclage des aimants permet son exploitation et la collecte de données jusqu'au 31 décembre 2028 et est assujettie au respect de ses conditions et exigences de suivi. Une autorisation commerciale distincte serait requise pour une exploitation commerciale continue. Rien ne garantit que toutes les approbations requises seront obtenues ou maintenues, que les conditions seront acceptables ou que les approbations seront obtenues selon l'échéancier prévu.

14.6 Réglementation environnementale et autres

Les lois, règlements et normes environnementales peuvent imposer des coûts, des dépenses en immobilisations, des restrictions d'exploitation, des exigences de suivi ou des retards additionnels. Les exigences peuvent évoluer à mesure que la Société passe de la recherche et de la démonstration au déploiement commercial. Des incidents de procédé, déversements, émissions, problèmes de gestion des déchets ou cas de non-conformité pourraient entraîner des coûts de remise en état, des pénalités, la suspension des activités ou une atteinte à la réputation. La Société applique des pratiques de gestion environnementale et estime se conformer, à tous égards importants, aux exigences applicables, mais rien ne garantit que des passifs futurs ne surviendront pas.

14.7 Objectifs et échéanciers de recherche et développement

La Société établit des objectifs et fait des déclarations publiques concernant les résultats de recherche, les jalons d'ingénierie et les échéanciers de construction, de mise en service et de commercialisation. Ces résultats et échéanciers sont incertains et peuvent être touchés par des défis techniques, l'obtention de permis, la disponibilité du financement, les décisions des partenaires, le rendement des entrepreneurs, les contraintes de la chaîne d'approvisionnement, la dépendance envers des employés clés et d'autres facteurs. Rien ne garantit que les échéanciers actuels ou les cibles de rendement seront atteints.

14.8 Législation minière et réglementation gouvernementale

Les propriétés minières et les projets technologiques de la Société sont assujettis aux lois, règlements et processus d'examen fédéraux, provinciaux et municipaux. Les changements apportés aux politiques minières, environnementales, du travail, fiscales, commerciales, relatives aux minéraux critiques ou industrielles peuvent avoir une incidence sur les coûts, les échéanciers, la conception des projets, l'accès aux mesures incitatives et la capacité de développer ou de commercialiser les projets. Certaines propriétés minières sont situées sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et peuvent être touchées par les régimes d'utilisation des terres et les exigences de consultation des parties prenantes.

14.9 Contrôles internes à l'égard de l'information financière

La Société est responsable de la conception de contrôles internes à l'égard de l'information financière visant à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière. La Société compte un nombre limité d'employés des finances et de l'administration, ce qui restreint la séparation des fonctions incompatibles. La direction et le conseil d'administration cherchent à atténuer cette limitation par des contrôles de revue et de surveillance, mais rien ne garantit qu'une anomalie significative sera toujours prévenue ou détectée en temps opportun. La croissance des activités de licence, des contrats avec des partenaires, des subventions et des activités de construction peut accroître la complexité de la comptabilité et de l'information financière.

14.10 Prix des métaux

La valeur et le potentiel de commercialisation des produits récupérés grâce aux technologies de la Société ainsi que la rentabilité de ses propriétés minières sont touchées par le prix des métaux et des produits. Les prix peuvent fluctuer considérablement en raison de la conjoncture économique, de l'inflation, des taux de change, des taux d'intérêt, des politiques commerciales, de la substitution technologique, de l'offre et de la demande, des événements géopolitiques et des activités spéculatives. Des mouvements défavorables prolongés des prix pourraient réduire l'intérêt des partenaires, les possibilités de licence ou la rentabilité des projets.

14.11 Concurrence

Les secteurs de l'exploitation minière, du recyclage, de l'hydrométallurgie et de la valorisation des déchets industriels sont très concurrentiels. La Société est en concurrence avec des entreprises qui peuvent disposer de ressources financières, techniques, opérationnelles et commerciales plus importantes pour obtenir du financement, des partenaires, des matières premières, des clients, de la propriété intellectuelle, des équipements et du personnel. Des technologies concurrentes peuvent offrir une meilleure performance, un coût inférieur, une adoption plus rapide par le marché ou une protection plus forte de la propriété intellectuelle.

14.12 Conflits d'intérêts

Certains administrateurs et dirigeants peuvent également être administrateurs, dirigeants ou actionnaires d'autres sociétés exerçant des activités connexes. Ces associations peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts. Les administrateurs et dirigeants sont tenus d'agir avec honnêteté et de bonne foi dans l'intérêt supérieur de la Société et de divulguer leurs intérêts dans des opérations ou occasions. Un administrateur en situation de conflit doit s'abstenir de voter lorsque cela est requis.

15. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES, ESTIMATIONS, JUGEMENTS ET ERREURS

Les états financiers consolidés audités de la Société ont été préparés conformément aux normes comptables IFRS. Leur préparation exige que la direction choisisse et applique des méthodes comptables et formule des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des revenus et des charges, ainsi que sur les informations connexes à fournir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les méthodes comptables significatives de la Société sont décrites à la note 3, tandis que les principaux domaines faisant appel à des jugements et estimations importants sont décrits à la note 4 des états financiers consolidés audités au 31 mai 2026 et pour l'exercice terminé à cette date.

Les méthodes comptables appliquées au cours de l'Exercice 26 étaient généralement conformes à celles appliquées au cours de l'Exercice 25. Toutefois, certaines méthodes ont été élargies ou présentées séparément afin de tenir compte des transactions et ententes devenues significatives au cours de l'Exercice 26, principalement les revenus de licence technologique, les services de soutien technique et de développement, les redevances technologiques, les placements dans des sociétés cotées, la perte d'influence notable sur Auriginal Mining Corp. et la contribution gouvernementale remboursable sans intérêt de Développement économique Canada pour les régions du Québec.

15.1 Modifications et interprétations de normes existantes pas encore en vigueur et non adoptées par anticipation

À la date d'autorisation de publication des états financiers consolidés audités, plusieurs nouvelles normes, modifications et interprétations avaient été publiées par l'IASB mais n'étaient pas encore en vigueur. La Société n'a adopté par anticipation aucune de ces prises de position et prévoit adopter celles qui s'appliquent au cours de la première période de présentation de l'information financière suivant leur date d'entrée en vigueur respective. À l'exception d'IFRS 18, les prises de position qui n'ont pas encore été adoptées, y compris les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 décrites ci-dessous, ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRS 18 — Présentation et informations à fournir dans les états financiers

IFRS 18 remplace IAS 1, Présentation des états financiers, et introduit de nouvelles exigences portant principalement sur la présentation et les informations à fournir concernant la performance financière. La norme exige des sous-totaux définis dans l'état du résultat net, le classement des produits et des charges dans les catégories exploitation, investissement et financement, des informations à fournir sur les mesures de performance définies par la direction ainsi que des principes améliorés d'agrégation et de désagrégation de l'information financière.

IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, une application anticipée étant permise. La Société évalue l'incidence de l'adoption de la norme et n'a pas déterminé si elle appliquera IFRS 18 avant sa date d'entrée en vigueur obligatoire. Cette information est essentiellement conforme à celle présentée pour l'Exercice 25.

Modifications relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9, Instruments financiers, et à IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir, portant sur le classement et l'évaluation des instruments financiers. Les modifications précisent qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et introduisent un choix de méthode comptable permettant la décomptabilisation, avant la date de règlement, des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique lorsque certaines conditions sont remplies. Elles fournissent également des indications supplémentaires pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier correspondent à un accord de prêt de base, notamment dans le cas d'actifs financiers comportant des caractéristiques liées à des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, et précisent ce qui constitue des caractéristiques sans recours ainsi que les caractéristiques des instruments liés contractuellement. Les modifications introduisent en outre des exigences additionnelles en matière d'informations à fournir pour les placements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et pour les modalités contractuelles susceptibles de modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels lors de la survenance, ou de la non-survenance, d'un événement éventuel qui n'est pas directement lié aux risques et coûts de prêt de base.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, une application anticipée étant permise, et doivent être appliquées rétrospectivement conformément à IAS 8, sous réserve d'exceptions particulières. La Société n'a pas appliqué les modifications par anticipation et ne prévoit pas qu'elles auront une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

15.2 Méthodes comptables significatives adoptées ou élargies au cours de l'Exercice 26

Comptabilisation des revenus

Au cours de l'Exercice 25, la méthode de comptabilisation des revenus de la Société visait principalement les frais de recherche provenant d'ententes de recherche collaborative et les revenus tirés de conventions d'option sur des propriétés minières. Au cours de l'Exercice 26, la méthode a été élargie afin de traiter séparément les services de soutien technique et de développement, les ententes de licence technologique et les revenus d'option.

Les revenus tirés des services de soutien technique et de développement sont comptabilisés progressivement à mesure que les services sont rendus et que les obligations de prestation connexes

sont satisfaites. L'avancement est généralement mesuré en comparant les heures de travail réelles engagées au nombre total estimatif d'heures de travail nécessaires pour achever les services. Lorsque le résultat d'une entente ne peut initialement être estimé de façon fiable, mais que les coûts connexes devraient être recouvrés, les revenus ne sont comptabilisés qu'à hauteur des coûts engagés jusqu'à ce qu'une estimation fiable puisse être faite. Les montants reçus avant la prestation des services sont comptabilisés à titre de passifs sur contrat, tandis que les revenus comptabilisés en excédent des montants facturés sont comptabilisés à titre d'actifs sur contrat.

Les revenus de licences technologiques sont comptabilisés à un moment précis lorsque le contrôle d'une licence conférant un droit d'utilisation est transféré au client. Cela se produit généralement lorsque le client obtient accès à la propriété intellectuelle fonctionnelle et peut en diriger l'utilisation et obtenir la quasi-totalité des avantages restants. Lorsqu'une entente comprend à la fois une licence et des services techniques, le prix de transaction est réparti entre chaque obligation de prestation en fonction de son prix de vente autonome relatif, et les revenus sont comptabilisés à mesure que les obligations de prestation respectives sont satisfaites.

Les revenus d'option continuent d'être comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'il existe une assurance raisonnable quant à leur recouvrement. Les instruments de capitaux propres reçus dans le cadre de conventions d'option sont évalués à leur juste valeur à la date de réception au moyen de cours cotés lorsqu'ils sont disponibles ou d'une technique d'évaluation appropriée lorsqu'il n'existe aucun marché actif.

Placements dans des sociétés cotées et perte d'influence notable

Au cours de l'Exercice 26, la Société a présenté séparément et élargi sa méthode comptable relative aux placements en titres de capitaux propres cotés. Les placements sur lesquels la Société n'exerce pas d'influence notable sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net au moyen de cours cotés, les variations ultérieures de la juste valeur étant comptabilisées au résultat net.

Lorsque la Société perd son influence notable sur une entreprise associée, l'application de la méthode de la mise en équivalence cesse à la date de la perte d'influence notable. Toute participation conservée est réévaluée à la juste valeur à cette date, et l'écart entre la juste valeur de la participation conservée et la valeur comptable du placement est comptabilisé au résultat net. Cette méthode a été appliquée au cours de l'Exercice 26 lorsque la Société a cessé d'exercer une influence notable sur Aurigal Mining Corp., anciennement Kintavar Exploration Inc.

Redevances technologiques

Au cours de l'Exercice 26, la Société a commencé à comptabiliser des redevances payables à un tiers selon un pourcentage des revenus admissibles de licences technologiques. Les redevances technologiques sont comptabilisées à titre de charges d'exploitation au cours de la même période que les revenus de licence connexes.

Contribution gouvernementale remboursable sans intérêt

Au cours de l'Exercice 26, la Société a appliqué ses méthodes comptables existantes relatives aux instruments financiers et aux subventions gouvernementales à la contribution remboursable sans intérêt de Développement économique Canada pour les régions du Québec. Le passif financier connexe a initialement été évalué à la juste valeur et est par la suite évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'écart entre le produit reçu et la juste valeur initiale du passif a été comptabilisé à titre de subvention gouvernementale liée à des actifs et porté en diminution de la valeur comptable des améliorations locatives connexes.

15.3 Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction formule des jugements, des estimations et des hypothèses concernant des événements futurs. Ces jugements et estimations sont réexaminés de façon continue et reposent sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés raisonnables

dans les circonstances. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir une incidence significative sur les montants présentés dans les états financiers consolidés.

Les principaux domaines faisant appel à un jugement ou à une estimation importante au cours de l'Exercice 26 étaient les suivants :

Continuité de l'exploitation et liquidités

La direction exerce son jugement afin d'évaluer si la Société disposera de ressources financières suffisantes pour respecter ses obligations et financer ses besoins en fonds de roulement, en construction, en mise en service, en recherche et développement et en exploration.

Cette évaluation tient compte des ressources de trésorerie disponibles, des dépenses d'exploitation et en immobilisations prévues, des encaissements anticipés provenant de programmes gouvernementaux et de partenaires industriels, des obligations contractuelles et de la capacité de la Société à obtenir du financement additionnel. L'évaluation est mise à jour à mesure que les circonstances et les flux de trésorerie futurs prévus évoluent.

Perte d'influence notable sur Auriginal Mining Corp.

La détermination de l'existence d'une influence notable de la Société sur une entité émettrice requiert l'exercice du jugement et la prise en compte à la fois de la participation de la Société et de facteurs qualitatifs, notamment la représentation au conseil d'administration, l'échange de personnel de direction, la participation aux processus d'élaboration des politiques et les transactions entre les entités.

Au 31 mai 2025, la direction avait conclu que la Société exerçait une influence notable sur Kintavar Exploration Inc. en raison de sa participation de 13,11 % et d'autres facteurs qualitatifs. Au cours de l'Exercice 26, l'évolution de ces facteurs a amené la direction à conclure que l'influence notable sur Auriginal Mining Corp. avait été perdue. Cette conclusion a eu une incidence sur la date à laquelle la méthode de la mise en équivalence a cessé d'être appliquée, sur la juste valeur attribuée à la participation conservée et sur le gain qui en a résulté et a été comptabilisé au résultat net.

Impôts sur le résultat et recouvrabilité des actifs d'impôt différé

La direction exerce son jugement pour déterminer la comptabilisation et l'évaluation des impôts exigibles et différés. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles et permettront d'utiliser les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales.

Les estimations du bénéfice imposable futur reposent sur des hypothèses concernant les transactions futures, la réalisation des actifs et le règlement des passifs. Toute modification de ces hypothèses, du bénéfice imposable futur prévu ou de l'interprétation de la législation fiscale applicable pourrait avoir une incidence sur le montant des actifs d'impôt différé comptabilisés et sur la charge ou le recouvrement d'impôt connexe.

Recouvrabilité des crédits d'impôt remboursables

Les crédits d'impôt remboursables sont comptabilisés selon l'estimation de la direction des montants qui devraient être recouvrés auprès des autorités fiscales compétentes. Un jugement important est requis afin de déterminer si les dépenses satisfont aux critères d'admissibilité applicables et d'estimer le montant et le moment du recouvrement.

Les montants ultimement approuvés par les autorités fiscales peuvent différer de ceux comptabilisés par la Société. Ces écarts pourraient entraîner des ajustements aux crédits d'impôt à recevoir, aux charges ou aux actifs connexes et, s'il y a lieu, la comptabilisation de montants à rembourser relativement à des crédits reçus antérieurement.

Taux d'actualisation appliqués aux ententes de financement

L'évaluation initiale des ententes de financement qui ne portent pas intérêt à un taux de marché exige que la direction estime le taux qui s'appliquerait à un emprunt comparable assorti de modalités, d'une durée, d'une sûreté et d'un risque de crédit similaires.

La composante passif des débentures convertibles a initialement été évaluée au moyen d'un taux d'intérêt de marché estimatif de 19 %. Au cours de l'Exercice 26, la contribution remboursable sans intérêt de DEC a initialement été évaluée au moyen d'un taux d'actualisation de marché estimatif de 12 %. Pour sélectionner ces taux, la direction a tenu compte du profil de risque de crédit de la Société, des modalités contractuelles des ententes, de l'information de marché disponible et des taux d'emprunt observés pour des émetteurs présentant des caractéristiques de risque similaires.

Les taux d'actualisation retenus ont une incidence sur les valeurs comptables initiales des passifs financiers connexes, les montants comptabilisés dans les capitaux propres ou à titre d'aide gouvernementale, selon le cas, ainsi que sur les charges financières comptabilisées sur la durée des ententes selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

16. RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Société relèvent de la responsabilité de la direction de la Société. Ils ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables IFRS et comprennent certains montants fondés sur des estimations, des jugements et des hypothèses. La direction a établi ces montants de façon raisonnable afin de s'assurer que les états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration sur la base des estimations, jugements et hypothèses présentés par la direction et des attestations du chef de la direction et du chef de la direction financière.

25 septembre 2026

(s) Kiril Mugerma

Kiril Mugerma

Président et chef de la direction

(s) Mathieu Bourdeau

Mathieu Bourdeau

Chef de la direction financière

Dirigeants

Kiril Mugerman, président et chef de la direction
Mathieu Bourdeau, chef de la direction financière
Pouya Hajiani, chef de la direction technologique

Administrateurs

Geneviève Ayotte, présidente du comité d'audit ¹⁾
Kosta Kostic ²⁾
Matt Silvestro, président du comité de gouvernance ^{1) 2)}
Nick Nickoletopoulos ^{1) 2)}
Kiril Mugerman

Notes :

¹⁾ Membre du comité d'audit

²⁾ Membre du comité de gouvernance d'entreprise, des nominations et de la rémunération

Siège social

75 boul. de Mortagne
Boucherville (Québec)
J4B 6Y4
Tél. : (514) 223-1449
Site Web : <https://www.geomega.ca>

Usine et installation intégrée de R&D

3225 1re Rue
Saint-Hubert (Québec)
J3Y 8Y6

Avocats

Dentons Canada S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Place Ville-Marie, 39e étage
Montréal (Québec)
H3B 4M7

Auditeurs

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
600, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 2000
Montréal (Québec)
H3B 4L8

Agents des transferts

Computershare
650, boulevard De Maisonneuve Ouest, 7e étage
Montréal (Québec)
H3A 3T2
Tél. : (514) 982-7888